

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS



COMITÉ SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023 à
17h00

Membres présents :

Pour ENTRE BIEVRE ET RHÔNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Monsieur Robert DURANTON
- Monsieur Gilles VIAL
- Monsieur Jean-Charles MALATRAIT
- Monsieur Régis VIALLATTE

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :

- Madame Sylvie DEZARNAUD

Pouvoirs

Néant

Titulaires s'étant excusés auprès de la Présidente :

- Monsieur Laurent TEIL, Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes,
- Madame Michèle CEDRIN, Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Madame Zerrin BATARAY, Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Monsieur Xavier ODO, Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Monsieur Julien VUILLEMARD, Région Auvergne Rhône-Alpes,

Assistaient à la séance sans voix délibératives :

- Monsieur Claude LHERMET, suppléant de M. MALATRAIT – CC EBER,
- Madame Caroline MUSCELLA, Cheffe de projet foncier économique et stratégique – Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Monsieur Pierre BASLE, Chargé de développement économique – CNR,
- Monsieur Jean-Pierre DEMENUS, Directeur du Syndicat Mixte – INSPIRA,
- Madame Marianne AUDOUARD, Responsable finances et gestion – INSPIRA,
- Madame Géraldine OLLIVIER, Responsable technique et environnement – INSPIRA,

- Mademoiselle Alexia BELHONCHET, Alternante chargée de l'animation économique – INSPIRA,
- Mademoiselle Manon PEREZ, Responsable administrative et communication – INSPIRA,

Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente du Syndicat mixte, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

- **Monsieur Gilles VIAL** est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier Comité Syndical du 8 juin 2023 n'appelle pas de remarques particulières.

- Il est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente rapporte les décisions prises par délégation dont la liste est ci-jointe.

Elle lance ensuite les questions inscrites à l'ordre du jour du Comité Syndical.

2023-519 / Retrait de la délibération 2022-453 du 3 mars 2022 portant création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Monsieur Jean-Pierre DEMENUS quitte la salle lors du vote de la délibération.

L'emploi non permanent créé en mars 2022 sous la forme d'un contrat de projet avec pour objectif de recruter un agent contractuel et permettre de porter à la fois les missions de management de transition du projet Inspira et de direction du syndicat mixte, n'est pas approprié.

Pour faire suite à la demande de la Préfecture de l'Isère par courrier daté du 1^{er} juin et confirmé par courrier daté du 4 août, il y a lieu de procéder à la régularisation administrative en retirant la délibération concernée ce qui mettra fin au contrat de M. J. Pierre DEMENUS.

La Préfecture soulève en même temps la classification de la strate administrative à laquelle le Syndicat Mixte doit être soumis, actuellement > à 2 000 hab. pour un classement selon eux < à 2 000 hab. Si cette disposition est confirmée, le syndicat mixte sera en difficulté pour recruter directement les emplois nécessaires à son bon fonctionnement. En l'état, il n'est plus possible de proposer un contrat à M. DEMENUS.

- *Madame la Présidente propose au Comité Syndical de retirer la délibération n°2022-453 et de l'autoriser à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.*

Adopté à l'unanimité

2023-520 / Autorisation de faire appel au service emploi du centre de gestion de l'Isère

Dans l'attente du déploiement de la solution adaptée concernant l'emploi de Direction / Manager de la transition d'Inspira et afin d'assurer la continuité de la Direction du projet, il est proposé de faire appel au service emploi du centre de gestion de l'Isère permettant une mise à disposition au syndicat mixte de Monsieur Jean-Pierre DEMENUS.

- Madame la Présidente propose au Comité syndical de :
 - Recourir au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire
 - L'autoriser à signer pour le compte du syndicat mixte, les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au service emploi du CDG
 - Inscrire au budget les crédits correspondants

Adopté à l'unanimité

2023-521 / Création d'un emploi non permanent d'ingénieur pour un accroissement temporaire d'activité

Les opérations complémentaires déployées par le syndicat mixte ces derniers mois, à savoir la caractérisation du Living Lab « Inspira Lab' », le programme « Ultimate – Water Smart Industrial Symbiosis » et l'étude sur l'optimisation des usages et des prélèvements de la ressource en eau, nécessitent un suivi permanent que l'équipe Inspira actuelle n'est pas en mesure d'assurer durant ces prochains mois,

Il convient donc de procéder au recrutement d'un agent en contrat à durée déterminé à raison de 21h/semaine (60%) pour remplir ces missions.

- Madame la Présidente propose au Comité syndical de :
 - Décider de la création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'ingénieur à temps non complet de 21 heures par semaine (0,6 ETP) pour un accroissement temporaire d'activité
 - Décider que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1er octobre 2023
 - L'autoriser à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

2023-522 / Tarif et conditions de mise à disposition de terrain pour des usages temporaires

Il convient de définir les conditions et le tarif pour les mises à disposition temporaires de terrain pour l'accueil de services sur l'espace industriel.

- Madame la Présidente propose au Comité syndical de :
 - Fixer le montant de la location foncière du domaine public d'Inspira à 10 €/m²
 - Déployer les dispositions requises pour retenir les candidats et les projets entrant dans le champ des services à déployer sur Inspira (appel à candidature, appel à manifestation d'intérêt...),
 - M'autoriser à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

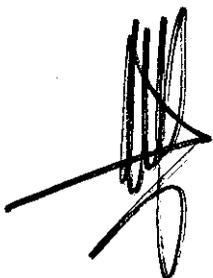
L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, informe les membres des dates suivantes :

- Lundi 25 septembre de 9h à 13h30 : accueil d'une délégation québécoise à EBER et Inspira
- Lundi 25 septembre de 12h30 à 16h30 : accueil de la vice-Présidente de la Région Mme PERNOD et du député M. NEUDER à Inspira
- Jeudi 28 septembre à 8h30 : petit-déjeuner chez Eurofloat avec l'association Inspira entreprises
- Lundi 9 octobre à 9h : Comité Syndical

En l'absence d'autres questions, Madame la Présidente remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

La séance est levée à 17h45.

**La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD**



**Le secrétaire de séance
Gilles VIAL**

